



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20240214-2024_02_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

06 février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
M. Gerard BERAUDIER a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Nadine POURCIN a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absent sans procuration : /

Secrétaire de séance : Sylvain CASTAGNE

Objet de la délibération : Recueil des tarifs communaux pour 2024. Annule et remplace la délibération n°2023-90-SG du 06 décembre 2023.

2024_02_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n°90-2023 du 25 janvier 2023 relative au recueil des tarifs communaux 2024 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 06 février 2024 ;

Considérant que les conditions de tarifications doivent être définies dans le respect du principe d'égalité des usagers du service public ;

Considérant qu'une erreur matérielle dans la rubrique « régie animation » a été soulignée, il convient de rectifier le tarif et d'approuver une nouvelle délibération portant recueil des tarifs communaux pour l'année 2024 ;

Considérant qu'en vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, toute modification ou rectification sur une délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du conseil municipal ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante le recueil des tarifs communaux pour l'année 2024 conformément au tableau ci-après ;

REGIE PM	
Marché hebdomadaire	
Forfait eau - électricité	2 €/jour
Droit de place /sans abonnement	1,50 €/ml
Droit de place /avec abonnement	1 €/ml
Gratuité pour exposants Mallemortais	0 €
Droit de place pour 4 jours	
Forfait eau - électricité	2 € /jour
Forfait manège > 200m ²	150 €
Forfait manège > 100 à 200 m ²	100 €
Forfait manège > 50 à100 m ²	60 €
Forfait manège < 50 m ²	45 €
Autres	15 €
Petits métiers	3€/ml
Camion ambulant (Foot Truck, pizza)	10 €/ jour
REGIE ANIMATION	
Foire / Marché Noël/ Marché exceptionnel	
Droit de place 0 à 3 ml	15 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place de 10 à 15 ml	45 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Gratuité pour les exposants Mallemortais (hors chalet)	0 €
Caution en cas de désistement ou non-respect du règlement	150 €
Culture – Festivités	
Spectacle Tarif – de 12 ans pré-vente	5 €
Spectacle Tarif – de 12 ans soir même	8 €
Spectacle Tarif adulte pré-vente	7 €
Spectacle Tarif adulte soir même	10 €
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	30 €

Vente de livre	20 €
Boissons Café	1,50 €
Boissons Bouteille eau	1,50 €
Boissons bouteille vin 75 cl	10 €
Boisson Bouteille Champagne	25 €
Procesco	15 €
Cidre, bière, soda	2,50 €
Voyage Agliana (Italie)	250,00 €
REGIE PISCINE	
Adulte à l'unité (résidents mallemortais)	3 €
Adulte travaillant sur le territoire de la commune	3 €
Les enfants non mallemortais accompagnés dans le cadre des groupes du SIVU Collines Durance et leurs accompagnateurs	3 €
Adulte (carnet 10 entrées)	25 €
Enfant à l'unité-18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, Enfants participants aux stages sportifs des associations communales	0 € 0€
Extérieur Adulte	6 €
Extérieur Enfant	4 €
Pompiers de Sénas, Sapeurs-Pompiers, Gendarmes	0€
REGIE CIMETIERE	
Caveau	
2 places	1 266,00 €
4 places	2 781,60 €
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €
Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
Participation de la commune	
Frais d'obsèques	230 €

<i>Naissance ouverture d'un livret A auprès de la</i>	
<i>C- Epargne ou Crédit Agricole</i>	30 €
REGIE Restauration scolaire	
<i>Repas Personnel communal</i>	5 €
REGIE ST	
Locations de salles	
<i>Location « salle du Vergon » week-end</i>	450 €
<i>Location « salle du Vergon » la journée hors week-end</i>	150 €
<i>Caution location « salle du Vergon »</i>	800 €
Locations du stade d'Honneur	
<i>Stage, Match, entrainement</i>	250 €/jour
<i>Irrigation</i>	
<i>Arrosage, Faucardage, Curage</i>	110€/hect
<i>Taxe forfaitaire annuelle</i>	35 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

Fixe les tarifs communaux présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 21

Vote contre :

Abstentions : 5

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

